

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2024-06

RACCORDEMENT DU NOUVEAU PUIITS P2/2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, QUE :

La Ville de Rivière-Rouge désire obtenir des soumissions pour le raccordement du nouveau puits P2/2021 au réseau municipal existant. Le projet inclut donc des travaux sur le réseau d'aqueduc, de mécanique de procédé pour la chambre du puits et de raccordement électrique, lesquels doivent être conformes aux exigences et spécifications prévues aux documents d'appel d'offres.

Les personnes ou entreprises intéressées par ce contrat doivent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : <http://www.seao.ca>. Les documents pourront être obtenus selon les modalités et les coûts établis par le SEAO le **21 août 2024**.

Pour être valides, les soumissions devront être remises sous pli cacheté selon les modalités convenues aux documents d'appel d'offres et comprendront un original seulement. Le tout devra être contenu dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante : « **Soumission 2024-06 – Raccordement du nouveau puits P2/2021** ».

Une garantie de soumission représentant au moins dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission avant taxes émise sous l'une ou l'autre des formes suivantes devra être fournie, laquelle devra être conforme aux spécificités des documents d'appel d'offres :

- 1) un chèque certifié, un mandat-poste ou une traite bancaire; ou
- 2) un cautionnement; ou
- 3) une lettre de garantie irrévocable

Seules les soumissions reçues à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0, au plus tard à **11 h le 19 septembre 2024** seront considérées. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement le jour même, en présence d'au moins deux (2) témoins, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge à 11 h 05. La date limite fixée pour la réception des plaintes formulées en vertu de l'article 21.0.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* est le 5 septembre 2024.

Tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres. La Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Pour tout renseignement en lien avec le présent appel d'offres, prière de communiquer avec la soussignée, par courriel : catherine.denissarrazin@riviere-rouge.ca ou par téléphone au 819 275-2929, poste 236.

Donné à Rivière-Rouge, ce 21^e jour d'août 2024.

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe